

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du **14 décembre 2017**

Compte rendu affiché le **21 décembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **08 décembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Nassima KAOUAH**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE.**

Membres absents excusés : **Ahmed CHEKHAB, Virginie COMTE**

Membres absents : **Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Objet :

-----

17.12.0834

Mise en oeuvre du Pacte de  
Cohérence Métropolitain - Adoption  
du contrat territorial entre la  
Commune de Vaulx-en-Velin et la  
Métropole de Lyon

## **RAPPORT DE MONSIEUR MENZIKIAN**

**Mesdames, Messieurs,**

Prévu par l'article 36 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), le Pacte de Cohérence Métropolitain fixe pour la durée du mandat « la stratégie de délégation de compétences de la Métropole de Lyon aux communes situées sur son territoire. Dans les mêmes conditions, celui-ci propose une stratégie de délégation de certaines compétences des communes à la Métropole de Lyon. » Il constitue ainsi le document cadre de cette coordination qui a pour objectif de « faciliter la recherche d'un juste équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité ».

La mise en œuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain adopté en 2015 est prévue par contractualisation entre la Métropole et les Communes, autour de thématiques présentant des enjeux en termes d'articulation des compétences.

Le contrat territorial, établi entre chaque commune et la Métropole, identifie, en ce sens, les objectifs et domaines jugés prioritaires par les deux parties, ainsi que les politiques publiques métropolitaines à mettre en œuvre sur le territoire communal.

Par courrier en date du 19 février 2016, le Président de la Métropole a adressé aux communes un appel à manifestation d'intérêt, à travers 21 propositions de mise en œuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain. Dans un courrier à la Métropole d'avril 2016, la ville de Vaulx-en-Velin s'est ainsi positionnée, en retenant 9 propositions et 2 expérimentations tenant compte des objectifs prioritaires suivants :

- Améliorer la qualité des parcours éducatifs
- Simplifier et faciliter les démarches pour les usagers
- Intégrer la Ville dans la Métropole
- Améliorer le cadre de vie des habitants

La délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2016 a, en ce sens, acté l'intérêt de la Ville pour les propositions dans les domaines du social, du développement économique et de l'insertion, du développement du territoire, des services urbains, de l'éducation, de la culture et des sports.

Des réunions entre les services municipaux et métropolitains ont eu lieu par la suite afin d'approfondir le travail sur les différentes propositions déclinées en « fiches actions. » Les élus et équipes de direction générale se sont également rencontrés, à plusieurs reprises, dans le but d'aboutir à une hiérarchisation des propositions et à une finalisation des contenus. Dans le cadre de ces échanges, la Ville a été appelée à formuler des propositions de modifications et des suggestions sur les fiches actions proposées par la Métropole, et à élargir le champ des axes de travail envisagés.

Ainsi, les 19 fiches actions annexées au présent contrat territorial représentent la déclinaison opérationnelle des propositions finalement retenues :

Fiche action	Contenu de la fiche
<b>Fiche 1 - Informations croisées et coordination de l'action sociale</b>	L'objectif est de permettre un diagnostic social partagé entre la commune et la Métropole. Les parties s'engagent à contribuer à la mise en place d'un tableau de bord partagé et à participer à une réunion annuelle (organisée entre le CCAS et la MdM.)
<b>Fiche 2 – Accueil, information et orientation de la demande sociale</b>	L'objectif est de coordonner la réponse apportée par les personnels d'accueil de la MdM et du CCAS. En ce sens, il est proposé de mettre en place des outils d'information et de communication partagés (guide d'accueil, bibliothèque documentaire...), ainsi que des rencontres et formations à destination des agents d'accueil de la Commune et de la Métropole. Il est précisé que la Commune et le CCAS s'engagent à assurer le premier niveau d'accueil généraliste (information et orientation) des habitants de la commune.
<b>Fiche 4 - Mise en place d'un dispositif de prévention santé pour les 0-12 ans</b>	L'objectif est d'articuler davantage la politique de prévention santé des 0-12 ans entre les différents acteurs : Métropole (à travers la PMI), Commune et Education Nationale, à travers la mise en place de différentes rencontres et la construction de référentiels communs notamment. Une convention financière devra être mise en place concernant l'intervention de médecins PMI dans les crèches municipales, demandée par la Commune.
<b>Fiche 5 - Prévention spécialisée</b>	L'objectif est d'accroître les échanges et la coordination accrue entre les acteurs communaux et métropolitains via la mise en place d'instances de pilotage (commission métropolitaine de prévention spécialisée, comité de pilotage et comité de suivi), l'établissement d'un diagnostic local partagé et, sur cette base, d'un protocole d'actions entre la Commune et la Métropole.
<b>Fiche 7 - Instance d'échanges et de travail sur l'économie de proximité</b>	L'objectif est de coordonner les actions en faveur du commerce de proximité, en prenant en compte les problématiques spécifiques de la Commune. Il est proposé la mise en oeuvre et le renforcement de la boîte à outils commerce de proximité et la mise en place d'une démarche intercommunale visant principalement à la mise en relation des différents acteurs à travers notamment l'organisation une fois par an d'une rencontre des acteurs du commerce au niveau CTM.
<b>Fiche 8 - Mobilisation conjointe Métropole / Commune des entreprises sur la problématique de l'insertion</b>	Les actions envisagées consistent à établir un état des lieux de l'offre de services existante en matière d'insertion/ emploi et à organiser la mission « emploi-insertion » du nouveau poste de Chargé de Liaison Entreprise Emploi (CLEE) en lien avec les acteurs du territoire.
<b>Fiche 9 - Vie étudiante</b>	Il est envisagé de mettre en place un groupe de travail partenarial, dans le cadre du Schéma de Développement Universitaire, associant l'ensemble des communes volontaires dans une logique « échange de bonnes pratiques. » Deux sujets seraient analysés en priorité : améliorer l'accueil, l'intégration et la visibilité des étudiants au sein de la métropole / amplifier l'offre de services à destination des étudiants et la rendre plus cohérente.
<b>Fiche 10 - Accompagnement dans la maîtrise du développement urbain</b>	La Métropole propose d'accompagner davantage la Commune dans l'analyse des conséquences du développement urbain, à travers la mobilisation d'études et expertises (fonction de conseil.) La

	Métropole proposerait notamment à la Commune une méthodologie de prévision démographique.
<b>Fiche 11 - Politique de la Ville</b>	Il s'agit de poursuivre la démarche de co-construction des projets Contrats de Ville et Renouvellement Urbain.
<b>Fiche 13 - Optimisation du nettoyage des marchés alimentaires et forains</b>	L'objectif est de mettre en œuvre une démarche « marché propre », avec la réalisation d'un diagnostic partagé sur la propreté du marché, permettant ensuite de définir conjointement les orientations et de les mettre en œuvre.
<b>Fiche 14 - Collecte sélective des encombrants et déchets verts</b>	L'objectif est d'étudier la mise en place de solutions complémentaires aux déchèteries fixes grâce à un travail partenarial entre la Métropole, la Commune, les éco-organismes et les bailleurs.
<b>Fiche 15 – Nettoyement : Gestion des espaces publics complexes</b>	Il s'agit d'aboutir à une coordination et une optimisation des interventions Commune / Métropole de nettoyage au niveau des espaces publics dits « complexes » (Mas du Taureau, esplanade Tase...)
<b>Fiche 18 - Rapprochements et création de synergies entre écoles et collèges</b>	L'objectif est d'une part de renforcer les liens entre les écoles primaires, les collèges et les familles, d'autre part de partager les expertises et les outils de prospective en matière de démographie scolaire. Le travail se fera autour de trois axes : 1) Le réseau « cycle 3 » (CM1-CM2-6ème): sera organisé entre les Communes, la Métropole et l'Éducation Nationale. Il traitera notamment des problématiques de décrochage scolaire, de plans de réussite éducative et d'actions éducatives conjointes. 2) Le numérique éducatif : La Commune pourra bénéficier, pour le compte de ses écoles primaires, de l'accès à l'environnement numérique de travail « laclasse.com » et participera au groupe de travail métropolitain sur le numérique éducatif. 3) Les prévisions démographiques : une méthodologie commune d'analyse et de prospective sera définie.
<b>Fiche 19 - Développement des synergies intercommunales en matière de lecture publique</b>	La possibilité sera donnée, d'une part, de participer à des réflexions thématiques à l'échelle de la Métropole sous la forme de groupes de travail et, d'autre part, de bénéficier d'un accompagnement « à la carte » à des travaux de mutualisation des ressources dans le cadre d'éventuels rapprochements structurels.
<b>Fiche 20 - Développement des coopérations en matière de politique culturelle</b>	La possibilité sera donnée, d'une part, de participer à des réflexions thématiques à l'échelle de la Métropole sous la forme de groupes de travail et, d'autre part, de bénéficier d'un accompagnement « à la carte » à des travaux de mutualisation des ressources dans le cadre d'éventuels rapprochements structurels. Par ailleurs, un développement de coopérations intercommunales en matière d'enseignements artistiques ou d'offre / événementiel culturels à l'échelle de l'inter-CTM Porte des Alpes - Rhône Amont sera mené. Enfin, il s'agira de développer des coopérations autour du Planétarium de Vaulx-en-Velin, notamment à travers le Musée des Confluences, afin de favoriser son rayonnement à l'échelle métropolitaine.
<b>Fiche 21 - Développement des coopérations en matière de sport</b>	Les actions porteront sur la l'élaboration d'un diagnostic partagé des usages des équipements sportifs, la mise en place d'un accompagnement « à la carte » pour le développement de

	coopérations dans le cadre d'éventuels rapprochements structurels, la participation à des réseaux thématiques à l'échelle du bassin de vie ou métropolitaine, ainsi qu'aux réseaux d'envergure nationale.
<b>Fiche 27 - Plateformes et outils numériques</b>	<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualiser des plateformes et outils numériques dans différents domaines : commande publique, gestion de la relation aux usagers, analyse financière...</li> <li>- Faciliter les échanges d'informations et de données, grâce à des outils mutualisés</li> </ul> <p>Chacun des outils mis à disposition par la Métropole fera l'objet de modalités juridiques propres. Certains devront faire l'objet d'une convention financière.</p>
<b>Fiche 28 - Expérimentation : guichet numérique</b>	<p>Le guichet numérique vise à proposer à l'utilisateur un ensemble de services d'intérêt général à l'échelle du territoire sous la forme d'un portail citoyen. Le guichet unique numérique sera concrétisé par une « application » mobile et un portail web territorial, par lesquels l'utilisateur pourra accéder à : des informations personnalisées, des services en ligne, une plateforme de contribution. Vaulx-en-Velin fait partie des villes-pilotes sur ce dossier dont la mise en service est prévue pour mars 2018.</p>
<b>Fiche 29 - Réseau Ressources et Territoires</b>	<p>La Commune participera aux différents réseaux métiers composant le réseau Ressources et Territoires qui vise à développer les échanges professionnels, le partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques.</p>

Le contrat territorial vise notamment à préciser les enjeux et les objectifs poursuivis par la Commune et la Métropole dans le cadre des politiques publiques métropolitaines mises en œuvre sur le territoire communal. Il fixe également les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées et établit les responsabilités respectives des parties.

L'adoption et la mise en œuvre du contrat territorial impliquent un suivi de l'exécution dudit contrat au sein de la Commune par un correspondant, ainsi que l'établissement d'un rapport annuel présenté en Conférence Territoriale des Maires et communiqué en Conférence Métropolitaine. La gouvernance, le suivi et l'évaluation du contrat sont prévus également à travers la constitution d'une part d'un comité de suivi politique et d'autre part d'un comité technique.

Ce contrat territorial initie de nouvelles modalités de coopération et d'articulation des compétences entre la Ville et la Métropole, rendues nécessaires par les transformations institutionnelles opérées en 2015. En effet, à compter du prochain mandat, sauf nouvelle réforme, les villes ne seront plus représentées en tant que telles au sein du Conseil Métropolitain. L'exercice articulé des compétences, mais surtout la détermination concertée des projets politiques concernant les villes, appellent la mise en place de nouvelles modalités de coordination.

L'élaboration de ce contrat a donné lieu à de nombreux échanges et rencontres, bilatérales ou multilatérales, entre les services et élus de la Ville et de la Métropole. Parmi les évolutions notables dont il dresse la perspective, citons :

- La coordination des accueils sociaux
- La mise à disposition d'outils de développement du commerce

- La démarche « marché propre »
- Les conventions qualité propreté
- La recherche de solutions pour réaliser la collecte des encombrants
- Les plateformes et outils numériques avec, en particulier, le guichet numérique métropolitain

Les fiches liées au présent contrat, plus ou moins abouties en fonction du degré de maturité des projets et, suivant les compétences concernées, d'une logique de travail en commun plus ou moins développée, doivent déboucher, après 2020, sur une seconde génération de contrat davantage approfondie et ambitieuse.

Il est important que, dès aujourd'hui, la Ville de Vaulx-en-Velin prenne toute sa place dans le dialogue avec la Métropole et, pour cela, signe le présent contrat territorial.

Il est précisé que le contrat entre en vigueur à la date de sa signature et prend normalement fin le 31 décembre 2020.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le contrat territorial à passer entre la Commune de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon ainsi que ses annexes ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer ledit contrat territorial.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants.**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 27</b>
Votes Pour : 27
Votes Contre :
Abstention : 7

- Approuve le contrat territorial à passer entre la Commune de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon ainsi que ses annexes ;
- autorise Madame la Maire à signer ledit contrat territorial.

**Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.**

**Pour extrait conforme**



**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**